

L'histoire traitée sur la haute mer entre en vigueur

Dossier de la rédaction de H2o
January 2026

Le traité de la haute mer, officiellement l'Accord sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (BBNJ), est officiellement entré en vigueur le 17 janvier, marquant une étape historique pour la protection mondiale des océans et la coopération multilatérale.

Couvrant près de la moitié de la planète, la haute mer fait partie des biens communs mondiaux. Le traité des Nations unies établit, pour la première fois, un cadre juridique pour protéger la biodiversité dans ces eaux internationales et pour garantir que les bénéfices de leurs ressources soient partagés équitablement entre les nations. L'entrée en vigueur de l'Accord BBNJ constitue un monument au multilatéralisme et aux années de dévouement, de dialogue et de travail coopératif par d'innombrables personnes engagées à travers le monde. Les défis mondiaux, tels que les crises climatiques et de la biodiversité, nous affectent tous. À ce titre, la coopération mondiale n'est pas un choix, c'est une nécessité. Ce traité incarne l'espoir, la détermination et un engagement commun pour un avenir meilleur pour l'océan et notre planète, a déclaré Rena Lee, ambassadrice de Singapour pour le droit international, qui a présidé les négociations et a joué un rôle déterminant pour son adoption en 2023. Avec l'entrée en vigueur, le traité fournit désormais les outils pour créer des aires marines protégées (AMP) en haute mer, établit des obligations claires sur la manière de garantir une utilisation durable des ressources océaniques, priorise le renforcement des capacités et l'accès à la technologie et aux outils, et met en place des mécanismes pour assurer un partage équitable des bénéfices. Cela jouera un rôle crucial dans la réalisation des objectifs mondiaux en matière de biodiversité et de climat, notamment l'objectif de protéger 30 % de l'océan d'ici 2030.

Après deux décennies de discussions et de négociations, le texte du traité a été finalisé en mars 2023. 60 ratifications nationales étaient nécessaires pour son entrée en vigueur - une étape qui a été franchie le 19 septembre 2025. Aujourd'hui, le traité devient officiellement droit international, et sa première conférence des parties, son organe décisionnel, devrait se réunir dans un délai d'un an. Plusieurs obligations juridiques s'appliquent déjà à présent. Bien que certaines dépendent de la mise en place des institutions et mécanismes du traité, il existe des exemples concrets dès le premier jour, notamment : toute activité planifiée sous le contrôle d'une partie qui pourrait affecter la haute mer ou les fonds marins doit suivre les processus d'évaluation d'impact environnemental du traité, et les gouvernements doivent notifier publiquement de telles activités. Les parties doivent également promouvoir les objectifs du traité lorsqu'elles participent à d'autres organes tels que ceux qui régissent la navigation, la pêche et l'exploitation minière des fonds marins. En fin de compte, le véritable pouvoir du BBNJ dépendra de la manière dont il sera collectivement mis en œuvre et maintenu dans les années à venir. Avec 82 parties déjà à bord, l'élan se renforce et davantage de pays sont encouragés à adhérer avant la conférence des parties.

[Dossier complet](#)